

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T067-2025
**Portant réglementation temporaire de circulation,
Rue César GEOFFRAY, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 17 avril 2025 de l'entreprise René COLLET, représentée par M. Christophe COLLET, domiciliée 2 rue François Mermet 69160 TASSIN, pour des travaux de création d'un branchement à l'assainissement au 15 rue César GEOFFRAY pour le compte du SIAHVG ;

Vu l'arrêté de voirie portant permission de voirie n° 25-071, accordé par le service voirie de la COPAMO en date du 06/05/2025,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de permettre la réalisation des travaux, la rue César GEOFFRAY sera fermée à la circulation pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la rue Joseph Comeau, la Place Bel Air et la rue Antoine TRAIVE.

ARTICLE 3 : Cette autorisation est valable à partir du lundi 12 mai 2025 pour une durée de 2 semaines.
Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

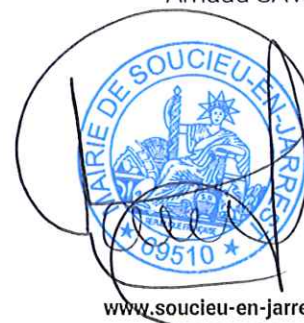
ARTICLE 4 : La société René COLLET est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur Christophe COLLET, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur Christophe COLLET.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 12 mai 2025

le Maire,
Arnaud SAVOIE



Affiché le : **12 MAI 2025**